

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 14 décembre 2022, à 15h15.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Joëlle Kergoat, Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello et Benoît Thibeault.

SONT ABSENTES : La conseillère Brigitte Chagnon et le conseiller Joseph Kula

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 15h23.

La greffière-trésorière par intérim et directrice générale par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 6 décembre 2022.

2022.12.276

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022
4. Résolution – Accord au renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau
5. Résolution – Résiliation de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle
6. Résolution – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Fédération québécoise de municipalités (FMQ)
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-183 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022.12.277

RÉSOLUTION - CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2022.12.278

RÉSOLUTION – ACCORD AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que les modalités de l'entente doivent être maintenues afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, tel que déposé, de renouveler pour les années 2023 à 2026, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire (ou la mairesse) et le directeur général (ou la directrice générale) à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022.12.279

RÉSOLUTION – RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la municipalité de La Macaza est partie à *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté lors de son conseil du 23 novembre 2022 une résolution à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une *Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle*, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution à adhérer à une *Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, dans les délais requis;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Macaza s'engage à résilier, au 31 décembre 2022, *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*, suivant la conclusion par la MRC de *l'Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle* avec la FQM, le cas échéant.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité de La Macaza, tout document nécessaire pour donner effet à cette résiliation, le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2022.12.280

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE MUNICIPALITÉS (FMQ)

ATTENDU que la municipalité de La Macaza est partie à *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une résolution à son conseil du 23 novembre 2023, à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une *Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle*, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution, à adhérer à une Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, dans les délais requis;

ATTENDU que les municipalités souhaitant se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM doivent conclure une *Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, d'ici le 15 décembre 2022 ;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza souhaite se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM;

ATTENDU le projet d'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM* présenté;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à conclure, avec la FQM, l'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, tel que présentée, et ce, suivant la conclusion par la MRC de l'*Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, le cas échéant*, et au plus tard le 15 décembre 2022.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité de La Macaza l'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

Il est de plus résolu que la municipalité de La Macaza dépose à la FQM sa programmation annuelle au plus tard le 31 janvier 2023.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-183
DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Je, Benoit Thibeault conseiller, donne avis de motion du projet de règlement 2022-183 décrétant les taux variés de taxation foncière et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022.12.281

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h30

ADOPTÉE

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard